



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 122906

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation d'un couple de personnes âgées sourdes et muettes (84 et 80 ans), partageant la même chambre dans une maison de retraite. Pour cette raison, ils ne peuvent bénéficier d'aide au logement, alors que cela serait le cas s'ils étaient dans deux chambres différentes. Ces deux personnes âgées, mariées depuis 1951, souhaitent légitimement rester ensemble le plus longtemps possible et n'envisagent pas un seul instant d'être séparées. Elles sont donc pénalisées financièrement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir modifier la réglementation en vigueur afin de remédier à cette incohérence et à cette injustice, d'autant plus qu'il n'existe pas de maison de retraite spécialisée pour les personnes sourdes et muettes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122906

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4240